# ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## Commission de l'aménagement du territoire

## Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 207 – Loi concernant la Ville de Windsor (Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2013

**Dépôt à l'Assemblée nationale :**
**n° 1430-20131205**

**QUÉBEC**

# TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2013 ..... 1
ORGANISATION DES TRAVAUX ..... 1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES ..... 2
AUDITION ..... 2
Ville de Windsor ..... 2
ÉTUDE DÉTAILLÉE ..... 2
REMARQUES FINALES ..... 3

ANNEXE

I. Amendement adopté

Séance du mercredi 4 décembre 2013

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 207 – Loi concernant la Ville de Windsor (Ordre de l'Assemblée le 5 novembre 2013)

Membres présents :

M^me^ Champagne (Champlain), présidente

M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques)
M. Iracà (Papineau)
M. Lelièvre (Gaspé), ministre délégué aux Régions
M. Rousselle (Vimont)
M. Spénard (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales
M^me^ Vallières (Richmond), députée présentant le projet de loi
M. Villeneuve (Berthier)

Intéressée :

Ville de Windsor :
M^me^ Sylvie Bureau, mairesse
M^e^ Odette Gagné

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 27, M^me^ Champagne (Champlain) déclare la séance ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

M^me^ la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M^me^ la secrétaire informe la Commission du remplacement.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M[me] Vallières (Richmond), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Spénard (Beauce-Nord) font des remarques préliminaires.

## AUDITION

Ville de Windsor

À 12 h 38, la Commission entend l'exposé de la Ville de Windsor.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : M[me] Vallières (Richmond) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 3, amendé, est adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Article 5 : L'article 5 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M[me] Champagne (Champlain) propose :

> QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

## REMARQUES FINALES

M. Lelièvre (Gaspé), M. Spénard (Beauce-Nord) et M[me] Vallières (Richmond) font des remarques finales.

À 12 h 57, M[me] la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission, La présidente de la Commission,

Dany Hallé Noëlla Champagne

DH/sq

Québec, le 4 décembre 2013

# ANNEXE I

## Amendement adopté

Am 1
Art. 3

**PROJET DE LOI N$^{O}$ 207**

**LOI CONCERNANT LA VILLE DE WINDSOR**

**AMENDEMENT**

ARTICLE 3

*Insérer, dans la première ligne de l'article 3 et après le mot* « articles », *ce qui suit:* « 477.4 à 477.6 et ».

---

**NOTES EXPLICATIVES**

Cet amendement vise à rendre applicables les règles de transparence prévues aux articles 477.4 à 477.6 de la Loi sur les cités et villes.

Adopté